



United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

7, place de Fontenoy  
75352 Paris 07 SP  
Tel. : + 33 (0) 1.45.68.15.71  
Fax : + 33 (0) 1.45.68.55.70

Ref: CL/WHC/19

28 décembre 2003

**Aux: Points focaux pour la soumission de rapports périodiques, Délégations permanentes et Commissions nationales des Etats parties européens à la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO**

Madame, Monsieur,

**Objet: Soumission de rapports périodiques sur l'application de la Convention du patrimoine mondial et sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial en Europe**

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente des informations actualisées sur l'exercice de soumission de rapports périodiques pour l'Europe, qui est, comme vous le savez, basé sur l'Article 29 de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* de 1972. Lors de sa vingt-deuxième session qui s'est tenue en décembre 1998, le Comité du patrimoine mondial a décidé d'inviter les Etats parties à la Convention du patrimoine mondial à soumettre des rapports périodiques tous les six ans conformément au Format pour la soumission de rapports périodiques adopté lors de la même session du Comité.

**Point focaux**

Suite à ma lettre circulaire du 27 novembre 2002, la majorité des autorités gouvernementales ont nommé un point focal pour les biens culturels comme coordonnateur national de l'exercice dans l'Etat partie, et, quand cela a été jugé nécessaire, un point focal pour le patrimoine naturel. Vu le grand nombre d'Etats parties participant à cet exercice, et vu l'obligation de l'Etat partie de soumettre un seul rapport, la nomination d'un point focal facilitera la communication du Centre du patrimoine mondial avec l'Etat partie, et ce point focal sera responsable de la soumission du rapport final. Au cas où un point focal n'aurait pas été nommé, le Centre du patrimoine mondial considérera la Délégation permanente comme le représentant officiel de l'Etat partie

auprès de l'UNESCO pour la soumission du rapport périodique. C'est pourquoi je recommande vivement à ceux qui ne l'ont pas encore fait de nommer leur point focal le plus rapidement possible. Ceci est d'une importance toute particulière pour la mise au point de la version électronique des Questionnaires (voir ci-dessous).

### **Format et Notes explicatives**

Le Comité du patrimoine mondial a adopté un Format qui divise l'exercice de soumission de rapports périodiques en deux Sections. La Section I traite de l'application de la Convention du patrimoine mondial dans l'Etat partie, et la Section II de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur le territoire de l'Etat partie. Les Notes explicatives sont destinées à guider ceux qui préparent des rapports périodiques. Elles renvoient aux titres de rubrique du Format demandant des informations.

### **Le Questionnaire du rapport périodique**

Pour faciliter la préparation du rapport, un Questionnaire, que les Etats parties sont vivement encouragés à utiliser, a été mis au point en coopération avec le Rapporteur du Groupe de travail pour le rapport périodique et les organisations consultatives<sup>1</sup>. Il suit de près les thèmes abordés dans les Notes explicatives, mais à la différence de ces dernières, il présente les thèmes sous forme de questions brèves auxquelles il faut répondre par quelques phrases ou paragraphes. Le Questionnaire facilitera l'analyse comparative et la préparation du rapport de synthèse régional ainsi que des rapports sub-régionaux que le Centre du patrimoine mondial doit soumettre au Comité du patrimoine mondial. Une version Word du Questionnaire, en anglais et en français, comprenant également le Format et les Notes explicatives, peut être téléchargée sur notre page web.

### **L'outil électronique**

Afin d'améliorer l'analyse comparative des données qui seront fournies par 48 Etats partie et concernant environ 300 sites, et afin de mieux recueillir les informations de cet exercice qui pourront être ainsi utilisées pour des rapports périodiques futurs, le Centre du patrimoine mondial a mis au point une version électronique du Questionnaire qui devra être rempli directement sur la page Internet du Centre, <http://whc1.unesco.org/periodicreporting/>. Tous les points focaux recevront par e-mail un mot de passe pour accéder à la version électronique. Si vous ne l'avez pas encore fait, vous êtes prié de communiquer votre adresse e-mail à [c.delsol@unesco.org](mailto:c.delsol@unesco.org). Afin de simplifier la soumission au Conseil de l'Europe par les Etats parties de rapports contenant des données semblables à celles demandées dans la Section I, le Centre envisage de fournir au Conseil de l'Europe, par le biais de son outil HEREIN, l'accès digital aux

---

<sup>1</sup> Le Centre du patrimoine mondial est particulièrement reconnaissant à Mme Antonia Carr Locke (Royaume Uni) pour la préparation des premiers projets du Questionnaire, qui sont basés sur des Questionnaires préparés pour d'autres régions.

réponses de la Section I, sous réserve que l'Etat partie autorise la transmission de ces données.

### **Soumission des rapports et dates butoir**

Le rapport périodique doit être soumis en anglais ou en français au Centre du patrimoine mondial. Les Etats parties sont instamment priés de remplir la version électronique du Questionnaire qui peut être également imprimé, signé et soumis au Centre du patrimoine mondial sous forme papier. L'utilisation de l'outil électronique facilitera l'analyse comparative des données et la préparation des rapports régionaux et sub-régionaux.

Si la version électronique n'est pas utilisée, l'Etat partie pourra remplir la version Word du Questionnaire (qui peut être téléchargé de notre page web), l'imprimer, le signer et en soumettre au Centre une version à la fois imprimée et électronique (par e-mail). Si aucune de ces options n'est utilisée, l'Etat partie pourra rédiger un projet de rapport conformément au Format, le signer et le soumettre au Centre. Cependant, cette option rendra extrêmement difficile la collecte efficace et l'analyse des données à long terme.

La Section I devrait être soumise au Centre du patrimoine mondial d'ici décembre 2004, et de préférence déjà en juillet 2004. Le Centre soumettra le rapport pour la Section I au Comité du patrimoine mondial en juin/juillet 2005. Les 50 Etats parties participant à l'exercice de soumission de rapports périodiques doivent remplir la Section I du rapport.

La Section II devrait être soumise au Centre du patrimoine mondial d'ici décembre 2005, et de préférence déjà en juillet 2005. Le Centre soumettra le rapport pour la Section II au Comité du patrimoine mondial en juin/juillet 2006.

### **Amérique du Nord**

Comme décidé par le Comité du patrimoine mondial, la Région Amérique du Nord soumettra à la fois la Section I et la Section II en 2004 pour révision par le Comité en 2005.

### **Section I**

Tous les Etats parties doivent remplir la Section I du rapport périodique. Elle traite des dispositions législatives et administratives adoptées par l'Etat partie et des autres mesures qu'il a prises pour l'application de la *Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*. Il n'y qu'un seul rapport pour la Section I, qui comprend à la fois le patrimoine naturel et culturel. Le Format demande l'identification des biens du patrimoine culturel et naturel (inventaires, listes indicatives et propositions d'inscription) et les questions relatives à la protection, conservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel. Il peut s'avérer difficile du point de vue national d'intégrer les deux dans chacune des questions du Format. Pourtant, l'un des objectifs du rapport est d'évaluer le niveau de coordination entre la politique culturelle et naturelle. Nous supposons que c'est le point focal nommé pour la soumission du rapport

périodique qui remplira la Section I en collaboration avec toutes les autorités compétentes et que les deux points focaux pour le patrimoine culturel et naturel rassembleront leurs projets sous les mêmes titres de rubrique du rapport final de la Section I. La même procédure devrait s'appliquer si la Section I est rédigée par des entités territoriales différentes, étant donné qu'il n'y a qu'un seul rapport par Etat partie à la Convention.

## **Section II**

Seuls les Etats parties avec des biens du patrimoine mondial inscrits avant 1998 (inclus) doivent remplir la Section II du rapport sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial dans l'Etat partie. Afin de faciliter la rédaction de la Section II, le Centre du patrimoine mondial a fait parvenir aux points focaux de chaque Etat partie des CD-Roms avec les dossiers originaux de propositions d'inscription.

Le Questionnaire et l'outil électronique pour la Section II seront disponibles début 2004. La Section II devrait être complétée par le gestionnaire de site ou la personne la plus directement en charge du bien, en coopération avec le point focal. C'est pourquoi il est fortement recommandé de contacter les gestionnaires de site et de les informer sur l'exercice. Un nombre de réunions régionales et sub-régionales ont déjà eu lieu (voir ci-dessous). Si cela est nécessaire, une traduction du Format et du Questionnaire dans d'autres langues peut s'avérer utile. Cependant, la langue dans laquelle le rapport doit être soumis ne peut être que le français ou l'anglais, en tant que langues de travail officielles.

### **Rapports régionaux et sub-régionaux**

Quand le Centre du patrimoine mondial recevra les rapports périodiques, il préparera un rapport régional qu'il soumettra au Comité du patrimoine mondial. Vu le nombre de pays et des sites dans la région Europe, nous pensons diviser ce rapport régional en rapports sub-régionaux. Le Centre du patrimoine mondial bénéficiera de l'aide de la Fondation nordique du patrimoine mondial pour la préparation d'un rapport sub-régional pour les états nordiques et baltes, ainsi que de l'aide du Comité russe du patrimoine mondial pour la préparation d'un rapport sub-régional pour la Fédération de Russie et les Etats parties européens de la CEI. Les réunions sub-régionales ont également lieu pour informer les points focaux des différentes régions en Europe de l'exercice de soumission de rapports périodiques.

### **Réunions d'information**

En 2003, les réunions nationales et sub-régionales suivantes concernant la soumission de rapports périodiques ont eu lieu : Première réunion conjointe des gestionnaires de sites du patrimoine mondial des Etats unis et du Canada pour la soumission de rapports périodiques, Los Angeles, Etats-Unis (janvier 2003), Réunion sur la soumission de rapports périodiques au Royaume Uni, Londres, Royaume Uni (avril 2003), Premier atelier conjoint UNESCO-Conseil de l'Europe sur le thème du suivi périodique, Nicosie, Chypre (mai 2003), Réunion d'information sur la soumission de

rapports périodiques au siège de l'UNESCO (juillet 2003, pendant la session du Comité du patrimoine mondial), Réunion sur la soumission de rapports périodiques pour les gestionnaires de sites dans les pays germanophones (Autriche, Allemagne, Suisse), Brühl, Allemagne (juillet 2003), Réunion sur la soumission de rapports périodiques pour les gestionnaires de site du patrimoine naturel de Russie, Vilm, Allemagne (août 2003), Réunion sur la soumission de rapports périodiques pour les pays Nordiques et Baltiques, Riga, Lettonie (septembre 2003), Réunion sur la soumission de rapports périodiques pour le patrimoine culturel de la Fédération de Russie et des Etats parties européens de la CEI, Moscou, Fédération de Russie (septembre 2003).

Les réunions suivantes sont prévues pour 2004 :

21-23 janvier	Réunion sur la soumission de rapports périodiques en Amérique du Nord Québec, Canada
3-7 mars	Réunion sur la soumission de rapports périodiques de l'Europe du sud-est, Trieste, Italie
11 mars	Réunion d'information sur la soumission de rapports périodiques en Europe (après la Réunion d'information des Etats parties à la Convention du patrimoine mondial)
21 au 25 avril	Réunion sur la soumission de rapports périodiques de l'Europe centrale, Hongrie
29 avril au 2 mai	Réunion de suivi, Fédération de Russie et Etats parties européens de la CEI, Moscou, Fédération de Russie
Juin/juillet 2004	Réunion d'information pendant la 28 <sup>ème</sup> session du Comité du patrimoine mondial, Suzhou, Chine

Vous pourrez trouver des renseignements supplémentaires sur ces réunions sur notre site web<sup>2</sup>. De plus, nous serions reconnaissants aux Etats parties de nous fournir toutes informations concernant la planification de réunions nationales.

### **Groupe de travail**

Les participants à la réunion d'information qui s'est tenue à Nicosie (Chypre, mai 2003) ont décidé de mettre en place un Groupe de travail pour échanger leurs idées durant l'exercice de soumission de rapports périodiques. M. Tamas Fejerdy, Président du Comité hongrois du patrimoine mondial a été nommé Président de ce Groupe de travail ([omvh21fejerdy@mail.datanet.hu](mailto:omvh21fejerdy@mail.datanet.hu)). M. Christopher Young, du "English Heritage", a été nommé Rapporteur ([chris.young@english-heritage.uk](mailto:chris.young@english-heritage.uk)). Le Centre du patrimoine mondial, en tant que Secrétariat, apportera son assistance au Groupe de travail. Les organisations consultatives ICOMOS, UICN et ICCROM font aussi partie du Groupe de

---

<sup>2</sup> <http://whc.unesco.org/PeriodicReporting/Europe>

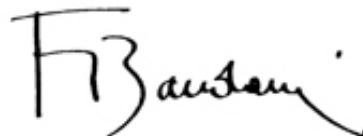
travail. Comme en 2003, le Groupe de travail se réunira lors de sessions d'information. Afin de rendre le Groupe de travail plus opérationnel, des échanges d'e-mail avec le Président, le Rapporteur, le Secrétariat, les organisations consultatives et les points focaux sont fortement recommandés. Le Centre actualisera les informations sur le Groupe de travail sur ses pages internet, où vous pourrez également trouver les adresses e-mail des points focaux.

### **Nouvelle page internet**

Toutes les informations données ci-dessous, ainsi que cette lettre circulaire seront disponibles sur le site internet du Centre du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/PeriodicReporting/Europe>). Cette page est en train d'être actualisée et comprend l'outil électronique pour la soumission de rapports périodiques. On ne peut accéder à cet outil qu'à l'aide d'un mot de passe qui sera communiqué aux points focaux. La version Word du Questionnaire y sera aussi accessible.

Je vous remercie d'avance pour votre précieux soutien au Centre du patrimoine mondial dans la préparation du rapport de synthèse régional pour la région Europe et Amérique du Nord sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial, qui devrait être rédigé et soumis au Comité du patrimoine mondial conformément au calendrier. La soumission ponctuelle de votre rapport national permettra au Comité du patrimoine mondial d'effectuer un examen détaillé qui bénéficiera également aux autres régions du monde.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma plus haute considération.



Francesco Bandarin  
Directeur  
Centre du patrimoine mondial de  
l'UNESCO

cc: ICOMOS, ICCROM, IUCN  
Bureaux UNESCO hors-siège à Moscou et à Venise  
Fondation nordique du patrimoine mondial  
Délégation permanente des Etats Unis ; US National Parks Service  
Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO ; Commission nationale  
du Canada pour l'UNESCO  
Président du Groupe de travail sur la soumission de rapports périodiques  
Rapporteur du Groupe de travail sur la soumission de rapports périodiques